

Restauration Hôtel Jouffroy - Reversement de subventions

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Lors de l'élaboration du projet de restauration de l'Hôtel Jouffroy, la Ville de Besançon a sollicité des subventions auprès de l'État (Affaires Culturelles) et du Conseil Général, au titre des immeubles inscrits à l'inventaire des Monuments Historiques.

Les arrêtés attributifs obtenus portent le montant total des participations à 870 300 F suivant le détail ci-après :

État (Affaires Culturelles) 1 ^{ère} tranche	400 000 F
État (Affaires Culturelles) 2 ^{ème} tranche	230 000 F
Conseil Général 1 ^{ère} tranche	177 100 F
et	63 200 F
	<hr style="width: 100px; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> 870 300 F

L'opération de restauration ayant été confiée à la SAIEMB par délibération du Conseil Municipal du 6 novembre 1989, et considérant que ces subventions faisaient partie du plan de financement initial, il convient de les reverser à la SAIEMB, qui supporte l'investissement de l'opération.

Il est proposé au Conseil Municipal de reverser à la SAIEMB la somme 870 300 F inscrite en dépenses au chapitre 908.61.232.80025.30100 au fur et à mesure des encaissements réalisés, et dans la limite des sommes perçues.

M. PINARD : Des amis ont visité le chantier et ils trouvent que c'est plus beau encore que le 37, rue Battant. Est-ce qu'il y aura une opération «portes ouvertes» bientôt pour ce chantier de l'Hôtel Jouffroy ? Parce qu'à ceux qui dénigrent sans arrêt la Ville de Besançon, j'aime autant leur dire que nos visiteurs quand ils voient cela, ils disent «chapeau».

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est beau, en effet.

M. PONÇOT : Nous envisageons une inauguration lorsque l'ensemble des travaux sera achevé. Ils sont effectivement très avancés à l'extérieur mais vous savez qu'à l'intérieur ceux qui sont aujourd'hui nos locataires, certains paient déjà des loyers, font à leur goût, sous le contrôle de nos spécialistes, mais d'une manière très fonctionnelle leurs aménagements intérieurs.

Ce que nous souhaiterions, c'est faire une inauguration suivie d'une opération «portes ouvertes». Je retiens tout à fait ton idée, seulement lorsque l'ensemble des travaux sera terminé, car l'extérieur est très beau, mais l'intérieur aura aussi des aspects remarquables.

M. MOUROT : Quels sont les locataires qui vont bénéficier de cette superbe réalisation de réaménagement ?

M. PONÇOT : Les baux sont signés actuellement pour la totalité, il y a notamment un éditeur de bonne qualité, un cabinet de plusieurs médecins psychologues, une maison de l'enfance DOLTO, un cabinet d'architectes..., donc un ensemble de professions assez différentes qui donneront de l'animation au quartier.

M. NACHIN : Est-ce qu'on peut savoir quel est le prix du mètre carré des locaux loués par rapport à ceux loués par la CTB ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il faut comparer ce qui est comparable !

M. BOICHARD : Il n'y a pas de fonds de commerce là !

M. PONÇOT : Là encore, ce que nous arrivons à faire, c'est effectivement des travaux intéressants. L'équilibre est atteint et les locations sont calculées en fonction de l'argent qui a été engagé pour chacune des opérations. Le locataire peut, lui, investir en plus mais bien entendu nous n'en tenons pas compte dans la location. Donc les prix de location seront quand même différents de l'un à l'autre, mais je pourrai te fournir tous les prix en détail.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.